Formation

L'AGENT IMMOBILIER ET L'INSTRUCTION DU DOSSIER DE L'ACTE DE VENTE

Détails clés

- **Modalités** : Présentiel / Distanciel
- **Durée** : 14 heures (2 jours)
- **Tarifs** : intra-entreprise : 1999 € HT / interentreprises 999€ (minimum 2 stagiaires)
- **Public** : Avocats, notaires, juristes, agents immobiliers, professionnels bancaires/assurance, étudiants.
- **Prérequis** : Aucun

Objectifs

1. Identifier et analyser les documents essentiels pour la rédaction d'un acte de vente.
2. Anticiper les risques juridiques via un questionnement structuré des parties.
3. Maîtriser les bases légales relatives aux transactions immobilières.

Méthodes pédagogiques

- **Présentiel** : Études de cas, paperboard et support de formation
- **Distanciel** : Plateforme Zoom, accès autonome et support de formation

Évaluation & Certification

- QCM post-modules + cas pratiques.
- Attestation de formation individualisée remise si objectifs atteints

Informations pratiques

- **Intervenant** : Expert en droit immobilier.
- **Accessible aux personnes en situation d'handicap,** CFJS se tient à votre disposition pour trouver la meilleure solution et anticiper les aménagements nécessaires avec un partenaire handicap.

Parcours et suivis pédagogiques : Accompagnement personnalisé déterminé à l'inscription selon les besoins du stagiaire ou de l'entreprise.

Programme

Introduction

- **Définition du rôle de l'agent immobilier et cadre juridique (loi Hoguet, obligations déontologiques).**

I. Règles juridiques essentielles

- **Droit successoral : Dévolution légale, libéralités /Régimes matrimoniaux : Impacts sur la vente (communauté vs séparation de biens).**
- **Copropriété : Règlement, états datés, travaux urgents.**
- **Lutte contre la fraude : Blanchiment d'argent, vérification des documents.**

II. Questions clés au vendeur

- **Historique du bien : travaux, sinistres, diagnostics.**
- **Contexte juridique : prêts en cours, hypothèques, location en cours.**
- **Conformité : assainissement, urbanisme, copropriété.**

JOUR 1

III. Documents obligatoires et annexes

- **Obligatoires : Titre de propriété, DPE, ERNMT, diagnostics (amiante, plomb, électricité).**
    - **Contexte spécifique : *Copropriété* : Procès-verbaux récents, règlement / *Terrain* : Plan de bornage, certificat de non-opposition.**

IV. Responsabilités de l'agent immobilier

- **Contractuelle : Respect du mandat, devoir de conseil.**
- **Délictuelle : Fraude, excès de pouvoir, négligence**

JOUR 2